

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 décembre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1985)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 753

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE LIMINAIRE

Rédiger ainsi le tableau de l'alinéa 2 :

<i>En % du PIB sauf mention contraire</i>	2022	2023	2024	2024
Loi de finances initiale pour 2024				PLPFP 2023-2027
Ensemble des administrations publiques				
Solde structurel (1) (en points de PIB potentiel)	-4,2	-4,1	-3,7	-3,7
Solde conjoncturel (2)	-0,5	-0,7	-0,6	-0,6
Solde des mesures ponctuelles et temporaires (3) (en points de PIB potentiel)	-0,1	-0,1	-0,1	-0,1
Solde effectif (1+2+3)	-4,8	-4,9	-4,4	-4,4
Dette au sens de Maastricht	111,8	109,7	109,7	109,7
Taux de prélèvements obligatoires (y.c UE, nets des CI)	45,4	44,0	44,1	44,1
Taux de prélèvements obligatoires corrigé des effets du bouclier tarifaire	45,6	44,4	44,4	44,4
Dépense publique (hors CI)	57,7	55,8	55,4	55,3
Dépense publique (hors CI, en Md€)	1523	1574	1624	1622
Évolution de la dépense publique hors CI en volume (%) 1	-1,1	-1,4	0,7	0,5
Principales dépenses d'investissement (en Md€) ²		25	30	30
Administrations publiques centrales				
Solde	-5,2	-5,3	-4,8	-4,7
Dépense publique (hors CI, en Md€)	625	630	640	639
Évolution de la dépense publique en volume (%) ³	-0,1	-3,8	-1,0	-1,4
Administrations publiques locales				
Solde	0,0	-0,3	-0,2	-0,3
Dépense publique (hors CI, en Md€)	295	312	322	322
Évolution de la dépense publique en volume (%) ³	0,1	1,0	0,9	0,9
Administrations de sécurité sociale				
Solde	0,4	0,7	0,6	0,6
Dépense publique (hors CI, en Md€)	704	730	762	761
Évolution de la dépense publique en volume (%) ³	-2,4	-0,5	1,9	1,7
1 À champ constant.				
2 Au sens de la loi de programmation des finances publiques pour 2023-2027.				
3 À champ constant, hors transferts entre administrations publiques.				

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement met à jour les prévisions sous-jacentes au projet de loi de finances pour 2024 concernant le déficit et les grands agrégats de finances publiques présentés dans l'article liminaire.

En comparaison au texte modifié par le Sénat, la hausse des dépenses résulte principalement du rétablissement des crédits des missions « Cohésion des territoires », « Administration générale et territoriale de l'État », « Immigration, asile et intégration », « Sport, jeunesse et vie associative » et « Plan de relance ». La hausse des dépenses résulte par ailleurs d'amendements adoptés par le Sénat dont les gages ont été levés par le Gouvernement par voie d'amendement.

Au total, pour 2024, la prévision de solde public s'établirait à -4,4 % du PIB, inchangée par rapport à la version du texte adoptée à l'issue de la première lecture à l'Assemblée nationale.